



Mise à jour d'Appel à Recycler sur le COVID-19 concernant les exigences modifiées en matière de déclaration et de paiement.

En ces temps difficiles, Appel à Recycler reste engagé à poursuivre le fonctionnement de son programme à travers le Canada, bien qu'avec des plans d'urgence et des précautions en place. Bien qu'Appel à Recycler assure l'exécution continue de ses contrats et obligations et soutient activement l'industrie du recyclage du mieux possible, il comprend également les défis extrêmement difficiles que nos membres et partenaires de collecte peuvent rencontrer en raison de la COVID-19.

À titre provisoire, Appel à Recycler modifie ses exigences en matière de déclaration, de paiement et de vérification. Pour ceux qui sont touchés, Appel à Recycler offre les options flexibles suivantes :

Déclaration des écofrais pour les provinces réglementées (C.-B., MB, Î.-P.-É., QC) :

- À compter de maintenant, pour les membres qui ne sont pas en mesure de respecter les conditions commerciales actuelles (déclaration des ventes dans les 30 jours suivant la fin du mois et paiement dans les 30 jours suivant la déclaration), nous prolongeons notre période de déclaration de 30 à 60 jours en accordant 30 jours supplémentaires pour soumettre la déclaration ; et nous prolongeons les conditions de paiement de 30 à 45 jours en accordant 15 jours supplémentaires pour soumettre les paiements.
- Pour les membres qui ne peuvent pas se présenter dans le nouveau délai, veuillez contacter Appel à Recycler afin d'établir un autre calendrier des déclarations et des paiements.

Ontario:

- Si vous répondez aux définitions d'un producteur assujéti en Ontario, conformément à la Réglementation sur les piles, vous devrez quand même désigner Appel à Recycler comme votre PRO de l'Ontario avant le 30 avril.

Frais de gestion environnementale (écofrais) - Expansion de la catégorie :

- Dans les prochaines semaines, nous fournirons d'autres mises à jour concernant l'élargissement de la catégorie des batteries de vélos et de trottinettes électriques en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec. Pour l'instant, la date d'entrée en vigueur du programme reste le 1er janvier 2021.

Audits des membres par tierces parties :

- Conscients des défis que nos membres doivent relever en matière de ressources et d'autres domaines connexes, nous reportons temporairement tout audit de membre entrepris par nos auditeurs.

Nous sommes présents et nous nous consacrons à aider nos membres, nos partenaires de collectes et les communautés que nous servons à s'y retrouver dans les complexités et les circonstances auxquelles nous sommes confrontés ensemble. Nous sommes convaincus que les mesures décrites ci-dessus offriront une certaine souplesse en ces temps incertains, mais si vous souhaitez obtenir une aide supplémentaire, veuillez contacter Erich Repper, spécialiste des membres, à l'adresse erepper@appelarecycler ou composer le 438-448-4274 (direct) et le 1-888-224-9764 (sans frais).

Sincèrement,



Joe Zenobio, Président, Appel à Recycler Canada, Inc.